



Aide juridictionnelle - remboursement Avocat

Par Alex0087

Bonjour,

Mon avocat, chargé de mon divorce, m'avait demandé si j'avais besoin d'une aide juridictionnelle, j'ai souhaité en bénéficier. Mon avocat m'a indiqué que je devais lui avancer ses frais.

Il m'avait assuré qu'il allait me rembourser.

Il y a six mois, le tribunal judiciaire m'a accordé l'aide juridictionnelle.

Cependant, mon avocat m'annonce maintenant qu'il ne me remboursera qu'une fois qu'il aura reçu le paiement de cette aide.

Il m'indique que le tribunal ne lui répond pas concernant l'avancement de ce remboursement.

Est-ce un délai habituel ? Quels sont mes recours si mon avocat persiste à ne pas me rembourser ?

Je vous remercie par avance pour votre assistance.

Cordialement,
Alex

Par StephaneB

Bonjour

L'État n'a plus de pognon. La Justice n'a plus de pognon. Il est donc normal que les AJ soient versées à longue échéance.

Aussi, ne vous focalisez pas là-dessus. 6 mois, c'est rien.

Par kang74

Bonjour

Tant que la procédure de divorce n'a pas abouti ce n'est pas anormal, d'autant plus que suivant ce que vous recevez lors du divorce, vous n'auriez plus forcément le droit à cette AJ (le fameux retour à meilleure fortune)

Pareil si au bout du compte, vous vous désistez : ce pourquoi l'AJ lui sera versée à la fin .

Par Alex0087

Merci de votre réponse. La procédure de divorce est terminée depuis 2 mois. Il y n'y avait pas argent en jeu dans mon divorce.

Mon avocat m'avait indiqué qu'il me rembourserait l'avance que je lui ai versée une fois l'AJ accordée. Ca fait 6 mois que l'aide m'est accordée.

Quels recours ai-je pour qu'il me rembourse sans attendre qu'il soit remboursé ? Je suis actuellement malade & en difficultés financières

Merci